



DÉLIBÉRATION N° 48/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

OBJET : **FINANCES**

Musée Sahut – Convention de partenariat à intervenir avec l'Office de Tourisme Terra Volcana, les Pays de Volvic

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 11 avril 2025.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – M. Alexis VALLENT – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOURT.

Etaient représentés :

M. Jean-Louis ANTONY par Mme Laurence DUPONT.
M. Yannick ALCACER par M. Halim YALCIN.
M. Eric AGBESSI par Mme Véronique CHARTIER.
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS.
Mme Christiane ZELUS par M. Daniel BAPTISTE.

Était absent : M. Joël DE AMORIM.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Nadège BROSSEAUD, Adjointe au Maire en charge de la Culture, rappelle à l'assemblée que le Pass Terra Volcana est un dispositif commercial mis en œuvre par l'Office de Tourisme Terra Volcana, les Pays de Volvic.

Il est à destination de la clientèle individuelle et a pour objectif d'accompagner le touriste dans la découverte du territoire, tout en lui permettant de profiter d'avantages.

Le Pass Terra Volcana est un levier pour :

- Promouvoir l'ensemble des partenaires souhaitant s'associer au dispositif ;
- Générer plus de visites chez les partenaires ;
- Prolonger le temps de séjour des touristes sur le territoire ;
- Valoriser le patrimoine, la gastronomie locale et l'artisanat tout en mettant en avant la diversité de la destination.

Le Pass Terra Volcana est valable 3 jours ou 1 mois selon la durée de validité choisie. Il est décliné pour les adultes et les enfants (jusqu'à 12 ans inclus).

Dans ce cadre, et eu égard à la volonté municipale d'accroître l'attractivité du Musée Sahut, la Commune de Volvic s'est rapprochée de l'Office de Tourisme Terra Volcana, les Pays de Volvic, en vue de conclure un partenariat au titre de la saison 2025.

Aussi, ce partenariat doit être établi dans le cadre d'une convention afin d'en définir le contenu, de préciser les obligations des parties et de détailler les conditions et modalités d'utilisation du Pass Terra Volcana.

Ainsi, **le Conseil Municipal**, Mme Nadège BROSSEAUD entendue, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

	- APPROUVE les termes de la convention ci-jointe, à intervenir entre la Commune de Volvic et l'Office de Tourisme Terra Volcana, les pays de Volvic ; - AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à ce dossier (avenants inclus).
Certifié exécutoire Reçu en sous-préfecture le : 24.06.2025 Publié ou notifié le : 25.06.2025 Le Maire, Laurent THEVENOT 	Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Le Maire, Laurent THEVENOT 